

Compte rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 07/09/2026



Présents pour les représentants de proximité :

Teddy CARUEL - Régis ENGRAND - Stéphanie GÉRARD - Isabelle GRIFFON

Présents pour la direction :

Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale - France 3 Grand Est

Renaud HARTZER, Coordinateur numérique France 3 Grand Est

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est

Éric NORMAND, Rédacteur en chef - France 3 Champagne Ardenne

Fabien GATINOIS, Responsable de Centre Technique - France 3 Champagne-Ardenne

Sylvain SAINT PAUL, Responsable IMG - France 3 Champagne-Ardenne

Ève COULIBALY-CORNU, Chargée de RH France 3 Champagne Ardenne

1. Point sur les vidéos verticales. (Documents joints).

Réponse de la direction :

L'avenant 3 a été signé par les OS. Il s'applique du 13 juillet 2026 jusqu'en février 2028. Le DU a été mis à jour en juillet, la phrase « expérimentation de 3 mois » a été retirée du document.

Le tableau des fabrications a été remis à 0 début juillet, pour remettre l'ensemble des régions au même niveau.

Depuis début juillet, il y a eu 29 vidéos verticales publiées dont 13 faites pendant le cabaret vert.

Un journaliste sera régulièrement planifié pour produire des vidéos verticales.

Une réflexion est en cours avec des journalistes pour échanger sur le choix des VV et articles à produire au cours de la conférence de rédaction, en fonction de l'actualité à traiter.

L'accompagnement des salariés déjà formés va se poursuivre en local.

Nous n'avons pas de date de formation pour les 5 volontaires journalistes non formés mais cela ne sera pas avant 2027 dans la mesure où les formations dispensées d'ici la fin de l'année seront réservées aux régions qui n'étaient pas dans l'expérimentation.

Un nouvel ordinateur équipé de Power Director sera mis en place prochainement au sein de la station.

Des référents seront nommés dans chaque service pour faire le lien entre les services et faire remonter les questionnements, difficultés. Les managers seront également toujours présents pour répondre aux questionnements des salariés.

Des échanges entre la personne en charge de la banque de données musicales et les DAC et coordinateurs numériques vont avoir lieu prochainement, en lien avec l'arrivée à venir des chaînes YouTube, pour remettre à jour la banque de données musicales.

Vos élu.e.s déplorent que les formations pour les vidéos verticales soient au point mort dans notre région alors qu'il y a encore cinq volontaires non formés. D'autres journalistes pourraient également avoir envie de se lancer dans les vidéos verticales mais se retrouvent là aussi bloqués, faute de place en formation.

Alors que le numérique est censé être une priorité pour notre direction nationale, les journalistes formés sont encore trop peu nombreux, ce qui pose des problèmes de planification.

Vos élu.e.s soulignent le fait qu'un sentiment de solitude peut être ressenti par certains journalistes VV. Selon l'encadrement planifié ce jour-là, certains ne se sentent pas assez accompagnés dans le choix du sujet et de l'angle de leur vidéo verticale. Espérons que la nouvelle conférence de rédaction annoncée pour novembre permette au journaliste VV de se sentir moins seul.

Concernant le nouvel ordinateur équipé de Power Director à Reims, vos élu.e.s espèrent qu'il sera opérationnel au plus vite et que les bureaux excentrés en soient aussi équipés. Il est souhaitable que tous les journalistes VV soient formés à ce nouveau logiciel. En attendant, les journalistes VV des Bex ou de la station **(en l'absence de monteur web ou CEN, sur des formats -1min)** doivent « assembler » directement sur l'UTN, ce qui n'est absolument pas pratique, et encore moins confortable.

2. Point sur les publications web (manque de salariés aptes à publier).

Réponse de la direction :

Le process à suivre pour publier les vidéos a été rédigé et diffusé auprès des personnels en charge de la publication. Il sera ajouté au workflow sur les Vidéos Verticales, encore évolutif.

A ce jour l'ensemble des adjoints sont en mesure de publier pour de l'actu chaude. Un point sera fait avec les adjoints du vivier.

Pour permettre à l'ensemble des salariés du GE d'avoir de la visibilité sur les présences des CEN, le planning « Numérique et Antenne » sera diffusé chaque vendredi avec le planning de l'antenne de Champagne Ardenne.

Une permanence GE est organisée chaque WE pour avoir un encadrant en charge des publications. Le nom du salarié de permanence le WE figure sur le feuille à feuille qui est transmis avec les plannings.

Le vendredi après-midi le coordinateur numérique indique sur le groupe whatsapp des encadrants du Grand Est les noms des contributeurs de chaque antenne ainsi que celui de l'encadrant planifié en Grand Est.

Vos élu.e.s s'étonnent que le workflow établi pour les vidéos verticales évoquait le tournage, le montage et l'export mais n'abordait pas l'étape essentielle de la publication. Et notamment qui peut publier ? Cette question fait suite à différents problèmes rencontrés cet été pour trouver des personnes aptes à publier un module web. En l'absence du coordinateur numérique et des chargés d'édition numérique, cela posait des soucis de réactivité, notamment les week-ends et jour fériés. Vos élu.e.s ont demandé si les monteurs pouvaient publier, une fois le module validé, mais le coordinateur numérique ne préfère pas multiplier les personnes aptes à publier.

Il est appréciable par contre qu'il soit désormais officiel que, selon la réponse de la direction, « l'ensemble des adjoints soient en mesure de publier pour de l'actu chaude ». Espérons que les adjoints du vivier soient tous également formés à la publication. Vos élu.e.s resteront vigilants, car **la publication tardive de certains modules engendre frustration et découragement** chez les personnes qui ont participé à leur fabrication.

Hors actu chaude, vos élu.e.s souhaiteraient que la Champagne-Ardenne puisse avoir la main sur la publication des vidéos verticales. Etant au plus près de l'actualité champardennaise, nous estimons que l'encadrement rémois a une vision plus précise du « timing » de publication des modules web.

3. Point sur la publication des sujets sur YouTube.

Réponse de la direction :

Pour les sujets non répertoriés les salariés doivent passer par des identifiants de connexion, or en l'absence de CEN il est compliqué d'avoir ces codes. Le coordinateur numérique va se rapprocher du journaliste numérique qui propose la mise à disposition d'une clé ou mise à disposition d'un téléphone disponible pour tous pour obtenir ces codes.

L'ensemble des JT régionaux devraient être publié sur YouTube et sur les chaînes YouTube dédiées d'ici quelques semaines.

Les feuillets de Champagne Ardenne sont déjà en ligne sur la plateforme.

Concernant la difficulté rencontrée par les journalistes pour mettre en ligne leur sujet sur YouTube (en non répertorié) afin de les envoyer à leurs interlocuteurs, vos élu.e.s espèrent qu'une solution sera rapidement trouvée pour avoir accès plus facilement aux codes, en l'absence du coordinateur numérique et des CEN. Un élu suggère de laisser à disposition dans la rédaction une clé USB qui permettra une double identification. A la mi-octobre, cette clé n'a toujours pas fait son apparition. Aucune solution n'a pour le moment été proposée.

La diffusion sur YouTube de nos JT régionaux par un prestataire suscitent également plusieurs questions. A partir de quand ? Combien de temps les replays des JT vont-ils rester ? Est-ce qu'il y aura des commentaires ? Si oui, qui va modérer les commentaires ? Comment se passera la dépublication en cas de problème de droit à l'image par exemple ? Des questions auxquelles nous n'avons pas obtenu de réponse pour le moment.

4. Point sur la mise en place de l'émission « Ici Avec Vous », et notamment en l'absence d'une charte de réalisation conçue par un réalisateur.

Réponse de la direction :

Lors des réunions préparatoires avec l'atelier de production il a été décidé de ne pas faire appel à un réalisateur dans la mesure où la mise en image était proche de celle de « 7 minutes avec ».

Si une même situation devait se produire, la décision serait discutée en amont avec l'ensemble de TEVA.

Si la direction reconnaît aujourd'hui que cette décision aurait dû être discutée en amont avec l'ensemble des TEVA, les représentant.e.s du personnel rappellent que France Télévisions prévoit, **pour la mise en place d'une nouvelle émission, l'intervention d'un réalisateur conseil afin d'élaborer une charte de réalisation définissant notamment les principes de mise en image et les modalités techniques de réalisation.**

En décidant de ne pas faire appel à un réalisateur pour *Ici Avec Vous*, au motif que la mise en image serait proche de celle de *7 Minutes Avec*, la direction s'est affranchie de ce processus.

Cette décision a été prise sans tenir compte des spécificités propres à cette nouvelle émission.

Pour les élu.e.s, il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème de méthode ou de communication, mais du non-respect d'un cadre et de règles établis par France Télévisions.

La direction doit garantir que ces règles soient appliquées pour toute nouvelle émission et que l'expertise des équipes techniques soit pleinement prise en compte dès la phase de préparation.

Les élu.e.s ont rappelé à la direction qu'en s'affranchissant de ces règles, elle se met dans la situation où les TEVA peuvent, à tout moment, refuser de faire la mise en image de cette émission s'ils ne le souhaitent pas.

5. Point sur la charge de travail pendant les vacances d'été : un scripte par jour / un présentateur par jour.

Réponse de la direction :

La durée des « Ici en France » a été modifiée, sans que la durée des JT diminue. Il a donc été nécessaire de faire avec les équipes planifiées.

Néanmoins, les présentateurs et scriptes ont été planifiés afin d'adapter au mieux la charge de travail.

Le sujet a été partagé en Codir pour réfléchir à l'avenir à la manière d'ajuster l'éditorial aux potentiels disponibles pendant les périodes de congés.

Vos élu.e.s entendent l'argument, tout à fait vrai, de la direction. Il est néanmoins regrettable de lire dans la réponse officielle que le problème pourrait se résumer à la seule durée des « Ici en France », d'autant plus que beaucoup d'autres facteurs ont été mis en avant pendant les échanges oraux qui se sont tenus sur ce point pendant la réunion.

Pour les élu.es, il y a eu un réel manque d'évaluation en amont de la densité de l'actualité estivale régionale, nationale et internationale : canicules à répétition, vendanges en plein mois d'août, Cabaret Vert, Foire de Châlons avec défilé de visites politiques (campagne présidentielle oblige), etc...

Le temps des JT a été le même avec des « Ici en France » plus courts.

La direction nous répond qu'elle n'était pas au courant des nouvelles durées lorsque les potentiels ont été fait. Ces durées ont été ajustées sans que l'information soit donnée en réunion de rédacteurs en chef (!). Elle ajoute qu'à l'avenir ils s'assureront que les conditions restent inchangées pour que les potentiels restent inchangés. **Peu d'espoir donc de voir des potentiels à la hausse...**

La direction souligne la bonne volonté des salariés face à des remplacements qu'il a fallu opérer par suite d'arrêts maladie.

Les élu.e.s soulignent eux que l'on a reçu beaucoup d'invités pour pallier au manque d'équipes sur le terrain, mais que cette solution a induit encore plus de travail pour les présentateurs (préparation en amont), les scriptes et les monteurs (plus de offs pour illustrer).

Les élu.e.s font valoir à la direction qu'il y a eu beaucoup de fatigue accumulée chez les présentateurs et aussi chez les scriptes, qui ont alerté la direction par mail, en voici des extraits :

« Pendant les grandes vacances, le choix est fait qu'une seule personne réalise les deux éditions et les prépas, en partant du principe que l'actualité est généralement moins dense et que les journaux sont donc plus légers.

Or, dans les faits, ce n'est pas ce que nous vivons. Et cette année plus particulièrement. Les journaux conservent les mêmes durées, les exigences éditoriales restent identiques et le temps nécessaire à leur préparation n'a pas diminué. La seule différence est que l'ensemble de cette charge repose sur une seule personne.

L'actualité est très soutenue depuis le début de l'été, que ce soit en région, mais aussi l'actualité nationale et internationale. Puisqu'au final c'est à nous, scripte en région, de nous occuper de la partie nationale autant que la partie régionale. Nous devons gérer les imprévus, les nombreux changements, les décisions des chefs qui tardent parfois à venir ou qui changent en permanence, les synthés tardifs (voire erronés), intégrer le tout dans le conducteur, etc.

« ... » Il existe aujourd'hui un décalage entre l'hypothèse sur laquelle repose cette organisation estivale (une actualité plus calme) et la réalité, où la charge de travail reste équivalente, voire plus importante certains jours. »

Un comparatif entre les potentiels des régions a été fait par une élue, et on peut constater qu'une très grande majorité avait deux scriptes et deux présentateurs, aux mêmes dates.

La direction avance un autre argument, c'est que la durée habituelle des « Ici en France » demande des moyens de tournage et de montage conséquents, ceux-ci ayant été réduits des produits plus courts ont alors été fabriqués.

Les élu.e.s constatent donc que c'est le serpent qui se mord la queue, moins de potentiels en amont amène à un report de la charge de travail en aval, et conduit à des états d'épuisement manifestes.

6. Point sur la maintenance du matériel de tournage pendant les congés du responsable maintenance.

Réponse de la direction :

En l'absence du responsable de maintenance, les salariés doivent se rapprocher du cadre technique de permanence.

Deux TEVA sont identifiés pour participer à la maintenance, l'un sur le matériel audiovisuel, l'autre sur le process. Leur implication se concrétisera à compter de cette fin d'année.

Des investissements récents et à venir d'ici la fin d'année permettront d'avoir davantage de caméras de spare.

Vos élu.e.s prennent acte de la mise en place de ce dispositif et de l'identification de deux techniciens TEVA pour participer aux opérations de maintenance. Cette organisation devrait permettre de mieux assurer la continuité de la maintenance et d'aider le responsable maintenance.

Les élu.e.s resteront toutefois vigilants quant aux conditions dans lesquelles ces missions seront réalisées. Le temps consacré à la maintenance devra être clairement identifié et pris en compte dans l'organisation du travail de ces deux techniciens.

Nous serons attentifs à ce que les périodes de détachement dédiées à la maintenance soient effectivement respectées et ne soient pas réalisées en plus de leur poste.

7. Point Overdrive.

Réponse de la direction :

Les résultats de la consultation publique liée à l'acquisition des assistants de fabrication en régie seront connus mi-octobre. La reprise du calendrier de déploiement et des mesures d'accompagnement suivront.

Vos élu.e.s attendent les résultats de la consultation publique et, surtout, la communication du futur calendrier de déploiement ainsi que des mesures d'accompagnement qui en découleront.

8. Point sur l'UCC infographie pour les TEVA.

Réponse de la direction :

Une réunion a eu lieu avec le directeur de l'exploitation et des moyens des régions et il n'est pas envisagé pour le moment de mettre en place de nouveaux jury UCC.

Vos élu.e.s regrettent que toutes les régions ne soient pas logées à la même enseigne concernant les qualifications des TEVA.

Dans plusieurs régions, certains TEVA disposent de l'UCC infographie en complément de leur qualification, ce qui permet davantage de souplesse dans l'organisation du travail et la continuité de l'activité.

Cette compétence est notamment précieuse le week-end, **depuis la décision de la direction de ne plus planifier de graphiste le dimanche.**

En l'absence de graphiste, la réalisation des plasmas repose donc sur l'anticipation du rédacteur adjoint du week-end ou, à défaut, sur le recours à des TEVA d'autres régions, notamment ceux de Nancy disposant de l'UCC infographie.

Une attention particulière doit être portée à l'anticipation des plasmas afin de garantir les meilleures conditions possibles de fabrication et de diffusion le dimanche.

9. Point emploi.

Réponse de la direction :

Nous sommes en attente des re-prévisions budgétaires, dans ce contexte il n'est pas prévu de publier le poste d'OPS qui a été libéré par le départ d'un salarié, de même que le poste de chef monteur qui sera libéré prochainement. Les besoins seront comblés par des personnels non permanent.

Même chose pour le poste de journaliste rédacteur libéré par le départ en retraite.

Pour le poste JRR 5381 à Troyes, nous avons recruté une journaliste en externe, elle débutera son contrat le 1er octobre.

Le poste de RCA sera publié la semaine prochaine.

Vos élu.e.s ainsi que l'ensemble du service son ont été très surpris de la non-publication du poste d'OPS de Cédric Planat. Ce non-remplacement provoque une vive inquiétude pour la planification au son, notamment pour assurer une présence en régie. À 4 OPS, il peut en effet très vite arriver, en cas de maladie ou d'accident, une difficulté de trouver quelqu'un pour assurer la bonne tenue d'un JT. Sans OPS en régie, pas de JT...

Vos élu.e.s s'inquiètent tout autant du non-remplacement du poste de monteur de Fred Martinvalet et de celui de rédactrice libéré par Valérie Alexandre.

10. Point sur les tournages à vélo.

Réponse de la direction :

Il n'est pas autorisé d'utiliser les moyens de locomotion personnel (voiture, moto, vélo, trottinette ...) pour partir en reportage.

Ceux-ci ne sont pas assurés par France Télévisions pour ces activités professionnelles.

Les moyens de locomotion des CSE ne sont pas non plus assurés pour les reportages.

Si un moyen de locomotion spécifique est nécessaire pour un rendez-vous professionnel, il convient d'en faire la demande en amont à votre encadrement afin qu'une location ou prestation soit organisée.

Ce point avait été remis à l'ordre du jour en accord avec la direction qui devait trouver des prestataires de location pour des vélos et surtout une entreprise de motards agréés pour les tournages.

Le prestataire pour la location de vélos est trouvé mais pas celui pour les motards.

Les élu.e.s demandent à ce qu'un prestataire moto puisse être trouvé au plus vite pour permettre une bonne réactivité face aux demandes de la rédaction.

11. Point sur la prestation de ménage dans la station et dans les voitures.

Réponse de la direction :

La personne qui effectue habituellement le ménage à Reims était en arrêt maladie ces dernières semaines, elle est de retour depuis quelques jours.

En son absence, elle a été remplacée par différentes personnes qui parfois étaient mal formées ou ne connaissaient pas le site.

Certains jours il n'y a eu aucun ménage.

Par ailleurs, le nettoyage des véhicules ne correspond pas aux attentes. C'est pourquoi nous avons suspendu le paiement de cette prestation depuis début avril.

À la suite de ces dysfonctionnements, nous avons essayé de contacter des responsables de cette société mais sans succès à ce jour, il y a eu des changements de personnel et d'organisation.

Des contrôles sont toutefois réalisés régulièrement, ce qui nous permet de relever les manquements et de constituer un dossier.

N'ayant plus d'interlocuteur en local, les responsables FTV du marché ont été alertés. Ils vont convoquer les responsables grands comptes de cette entreprise pour trouver une solution.

Dans les BIP, en cas de dérive, le dialogue constructif avec nos interlocuteurs permet de trouver des solutions.

Vos élu.e.s ont en effet reçu un certain nombre de remontées de salariés concernant le ménage. Il est heureux de voir que la direction partage ce constat et qu'elle prenne les choses en main pour une amélioration de la situation.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.
Vous pouvez faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder, à l'adresse ip.champagne-ardenne@francetv.fr.

Vos représentant.e.s de proximité